

Orchestre  
Philharmonique  
de Strasbourg

Orchestre National

Directeur musical : Marc Albrecht

**REGLEMENT DE CONCOURS**

**L'Orchestre Philharmonique de Strasbourg recrute une**

Flûte pouvant jouer 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> et 2<sup>e</sup> piccolo pouvant jouer 1<sup>er</sup>, poste en  
2<sup>ème</sup> catégorie

**Concours le 6 décembre 2008**

TOUTES LES EPREUVES ONT LIEU A STRASBOURG, AU PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES  
CONGRES, salle Munch.

**DEBUT DES EPREUVES à 9H précises (tirage au sort de l'ordre de passage).**

Les musiciens intéressés devront adresser le formulaire d'inscription avant le 20 novembre 2008 via  
Internet, par fax au 03 69 06 37 01 ou par la poste à l'adresse ci-dessous :

DIRECTION DE L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE STRASBOURG  
PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRES  
PLACE DE BORDEAUX  
67000 STRASBOURG

**EPREUVES**

**Diapason de l'Orchestre : LA 442**

**IMPORTANT : l'ordre des épreuves pourra être modifié par le jury le jour du concours**

1<sup>ère</sup> épreuve :

Mozart : concerto en ré majeur 1<sup>er</sup> mouvement sans cadence pour flûte et piano

Traits d'orchestre au piccolo :

Ravel                      Concerto en sol : début

Rossini                     Sémiramide, ouverture : extraits

Borodine                  Le Prince Igor – Danses polovtziennes : extraits

2<sup>ème</sup> épreuve :

Enesco                      Cantabile et presto pour flûte et piano

Vivaldi                      Concerto op. 44 en ut majeur, 2<sup>ème</sup> mouvement pour piccolo

3<sup>ème</sup> épreuve :

Traits d'orchestre – deuxième flûte :

Ravel	Daphnis et Chloé : lever du jour en entier
Bartok	Concerto pour orchestre : extraits 2 <sup>ème</sup> mouvement
Dvorak	Symphonie n° 9 : extraits
Prokofiev	Symphonie classique : extraits 4 <sup>ème</sup> mouvement

Traits d'orchestre – piccolo :

Berlioz	Symphonie Fantastique : extrait 5 <sup>ème</sup> mouvement
Chostakovitch	Symphonie n° 10 : extraits
Verdi	Le Trouvère : extrait
Ravel	Daphnis et Chloé : solo de piccolo

## REMUNERATIONS

La rémunération, déterminée de cas en cas par référence aux deux premiers échelons de la grille indiciaire des Orchestres Nationaux de Région, s'établit comme suit (valeurs au 01.07.08) :

- Indice brut 777 soit traitement mensuel brut de 2 943.29 €
- Ou Indice brut 790 soit traitement mensuel brut de 2 993.92 €

Compléments de rémunération :

- Prime de fin d'année (13<sup>e</sup> mois)
- Régime indemnitaire : 192.87 €/mois
- Indemnité d'usure et d'entretien d'instrument : 60.98 €/mois
- Indemnité vestimentaire : 180 €/an
- Supplément familial (le cas échéant)

Le classement indiciaire (indice 777 ou 790) sera fixé par prise en compte des services effectués au titre d'une formation régionale ou nationale de statut identique à l'O.P.S. ou par référence aux acquis professionnels et artistiques.

Le candidat reçu sera engagé en qualité d'agent contractuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg et affilié à une caisse de retraite sous réserve du constat d'aptitude physique par le médecin du travail de la C.U.S.

## PRISE DE FONCTION

Prise de fonction : immédiatement ou pour une date à convenir.

Obligations contractuelles : 29 services/mois

## CONDITIONS GENERALES

Les deux premières épreuves du concours auront lieu derrière paravent. Le paravent pourra être retiré à la troisième épreuve, sur décision majoritaire du jury.

Seuls les musiciens membres de l'Orchestre Philharmonique sont autorisés à assister au concours.

**Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.**

**Une accompagnatrice officielle sera à la disposition des candidats. Les répétitions ont lieu la veille de chaque concours. Pour prendre rendez-vous, veuillez téléphoner à la Direction de l'Orchestre tél. 03 69 06 37 00**